

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE BOEIL-BEZING

PLAN LOCAL D'URBANISME



P.A.D.D.
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable » définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est une pièce importante du PLU (article L.123-1 du code de l'urbanisme). Il est l'outil principal par lequel la commune organise le développement de son territoire et encadre les droits du sol. Ce document institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de 2000, définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune retenues pour les 10 à 15 ans à venir. Véritable cadre de cohérence des différentes actions qui seront engagées sur le territoire communal, le PADD doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique à moyen et long terme.

La promulgation, le 12 juillet 2010, de la Loi 2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Loi « Grenelle II », modifie les objectifs et les moyens d'action des PLU et, en particulier, du PADD.

Le présent projet, et notamment ses thèmes de réflexion et son plan, ont été redéfinis dans le cadre de la nouvelle Loi, dans une perspective de développement durable et de prise en compte de l'environnement comme élément essentiel de l'attractivité de la Commune à long terme.

Il doit permettre de répondre aux besoins actuels des habitants, sans compromettre ceux des générations futures : c'est la logique de développement durable.

À ce titre, le PADD expose les grandes orientations du projet communal, lesquelles s'inscrivent dans le respect des principes fondamentaux de l'urbanisme durable :

- maîtriser l'étalement urbain,
- favoriser la diversité des fonctions urbaines (habiter, travailler, se divertir) et la mixité de l'habitat,
- freiner la surconsommation des espaces naturels, ruraux et périurbains, réduire la dégradation des paysages et le gaspillage des ressources naturelles.

Élaboré dans un souci de transparence à partir d'un diagnostic détaillé (voir le rapport de présentation), le PADD fait l'objet d'une concertation publique. Il est entre autre présenté en conseil municipal à travers un débat spécifique.

ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOEIL-BEZING

La commune de Boeil Bezing a souhaité élaborer ce projet d'aménagement et de développement durable dans une optique de garantie et de préservation d'une qualité de vie. Elle met en cohérence la conservation des espaces naturels, la valorisation de son patrimoine, l'urbanisation maîtrisée, la gestion rationnelle de ses équipements.

La préservation de ce cadre de vie est essentielle mais ne doit pas pour autant empêcher le développement de la commune et l'accueil de nouveaux habitants.

A partir du diagnostic qui identifie les besoins et les enjeux, la commune a mis en place un projet d'ensemble dans une logique de développement durable.

La volonté des élus est de poursuivre le rythme d'évolution démographique de ces 10 dernières années, ce qui pourrait amener la population **en 2022 aux environs de 1568 habitants**. Dans ce calcul, le phénomène de desserrement des familles est intégré.

Ce développement communal s'inscrit dans une dynamique de projet visant à valoriser la qualité de vie actuelle et à développer une offre en logements en adéquation avec les besoins de la population.

I. Développer une urbanisation maîtrisée

II. Favoriser le cadre de vie et les échanges

III. Préserver les milieux naturels, valoriser le paysage et le patrimoine

IV. S'inscrire dans une démarche de développement intercommunal

I – Développer une urbanisation maîtrisée

Les six dernières années, la commune de Boeil-Bezing a connu une augmentation significative de sa population.

Dans le respect d'une urbanisation raisonnée, la municipalité souhaite se projeter vers une augmentation maîtrisée de la population afin que la commune puisse répondre aux besoins d'équipements publics supplémentaires indispensables.

Cette future urbanisation se répartira principalement en centre bourg et dans les quartiers ou hameaux existants compte tenu de la capacité des réseaux de viabilité mais aussi d'une gestion équilibrée et proportionnée des équipements publics.

L'urbanisation sera en accord avec une qualité et une aisance de circulation, une sécurisation des accès. Elle permettra une desserte diversifiée de tous les quartiers de Boeil-Bezing avec une prise en compte des liaisons douces).

Le développement communal s'attache à assurer une économie de l'utilisation du foncier agricole et naturel pour l'implantation de constructions.

Les orientations :

- Délimiter les zones constructibles en accord avec la capacité d'accueil de nouveaux ménages souhaitée
- Proposer des règles compatibles avec le caractère villageois de la commune
- Proposer une urbanisation qui permette une maîtrise des coûts d'équipements pour la commune
- Organiser le développement des secteurs ouverts à l'urbanisation
- Proposer une densité de construction qui favorise l'économie du sol
- Inciter à la réalisation de formes variées d'urbanisation (maisons individuelles, semi-groupés, petits collectifs)

II – Favoriser le cadre de vie et les échanges

Le développement urbain et social de la commune doit s'attacher à garantir la qualité de son cadre de vie.

L'une des principales préoccupations des élus est la sécurisation de la traversée du village. Élément structurant du territoire, la voie de contournement a facilité l'urbanisation sur la commune. Cependant, elle génère un flux vers les voies principales du bourg. Des efforts importants ont été faits pour ralentir et diminuer le trafic de transit et de sécuriser les circulations piétonnières.

La municipalité s'attache à améliorer la sécurité de tous les déplacements pour accéder aux différents équipements publics (stade, mairie, école).

L'organisation de la sécurisation des accès autour de l'école et l'aménagement d'une place publique sur ses abords s'intègrent à la réflexion menée sur la dynamisation du centre bourg en termes d'échanges et d'amélioration du cadre de vie.

Afin de permettre une circulation routière et piétonnière aisée du village, des circulations complémentaires seront mises en place pour éviter un engorgement des voies principales.

Des intentions de voirie sont portées dans les secteurs clés du développement communal pour permettre dans le futur la création de ces voies de desserte automobile, piétonnière et cycliste.

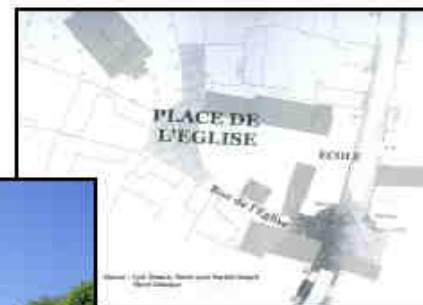
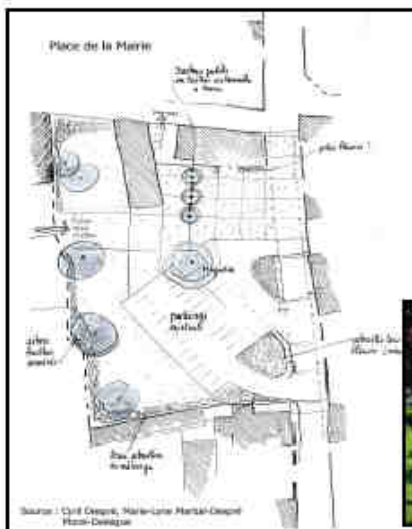
Les orientations :

L'organisation de l'espace favorisera les échanges entre les différents quartiers. La mise en place d'un schéma de voirie ouvert permettra d'éviter la création d'impasses.

Quatre objectifs :

- Créer des dessertes complémentaires aux voies principales du bourg et ainsi éviter un engorgement de ces axes routiers.
- Eviter la multiplication d'impasse
- Créer des liaisons entre les quartiers
- Favoriser les liaisons douces

La commune a le souci de renforcer l'identité sociale en participant au traitement des places publiques de la commune et de favoriser une appropriation de ces lieux par les habitants.



III- Préserver les milieux naturels, valoriser le paysage et le patrimoine

La commune de Boeil-Bezing fait partie de la plaine de Nay, ensemble morphologique original caractérisé par une large vallée.

A l'image des autres communes de la plaine, la vaste plaine alluviale de Boeil Bezing s'étend du Gave de Pau en passant par les franges du centre bourg jusqu'aux coteaux boisés. Cette platitude du paysage est renforcée par une absence de végétation, des champs ouverts dû au remembrement.

Les espaces agricoles représentent près de 54% du territoire communal.

Autre typologie paysagère, la saligue marque fortement la commune et limite l'urbanisation à ces franges. Les coteaux boisés dominent la plaine.

Deux enjeux apparaissent importants :

- Maintenir le paysage agricole
- Préserver les éléments écologiques et paysagers

1. Maintenir le paysage agricole

Les exploitations agricoles sont tournées vers la céréaliculture et l'élevage. Ces exploitations participent à l'économie locale et font vivre le paysage rural.

Les espaces agricoles de la plaine de Nay font partie de l'identité de la commune.

Les orientations :

Le caractère rural de la commune doit être conservé en autorisant une urbanisation de qualité (architecture et insertion paysagère) respectueuse de l'environnement (agriculture, assainissement autonome,...). L'urbanisation ne devra être présente que proche du centre bourg et des hameaux existants pour préserver l'activité agricole.

2. Préserver les éléments écologiques et paysagers

La composition des paysages très claire et organisée en séquences parallèles contribue à l'identité du village :

- les coteaux boisés, en partie constitués de terres communales (actuellement gérés par l'ONF)
- le gave et la saligue
- la plaine cultivée et habitée

Les orientations :

Les éléments écologiques et paysagers, tels la saligue et les coteaux boisés doivent être préservés, en leur conservant un caractère naturel. L'implantation de toutes activités nuisibles à l'environnement est interdite sur ces espaces.

3. Respecter le patrimoine paysager et architectural de Boeil Bezing

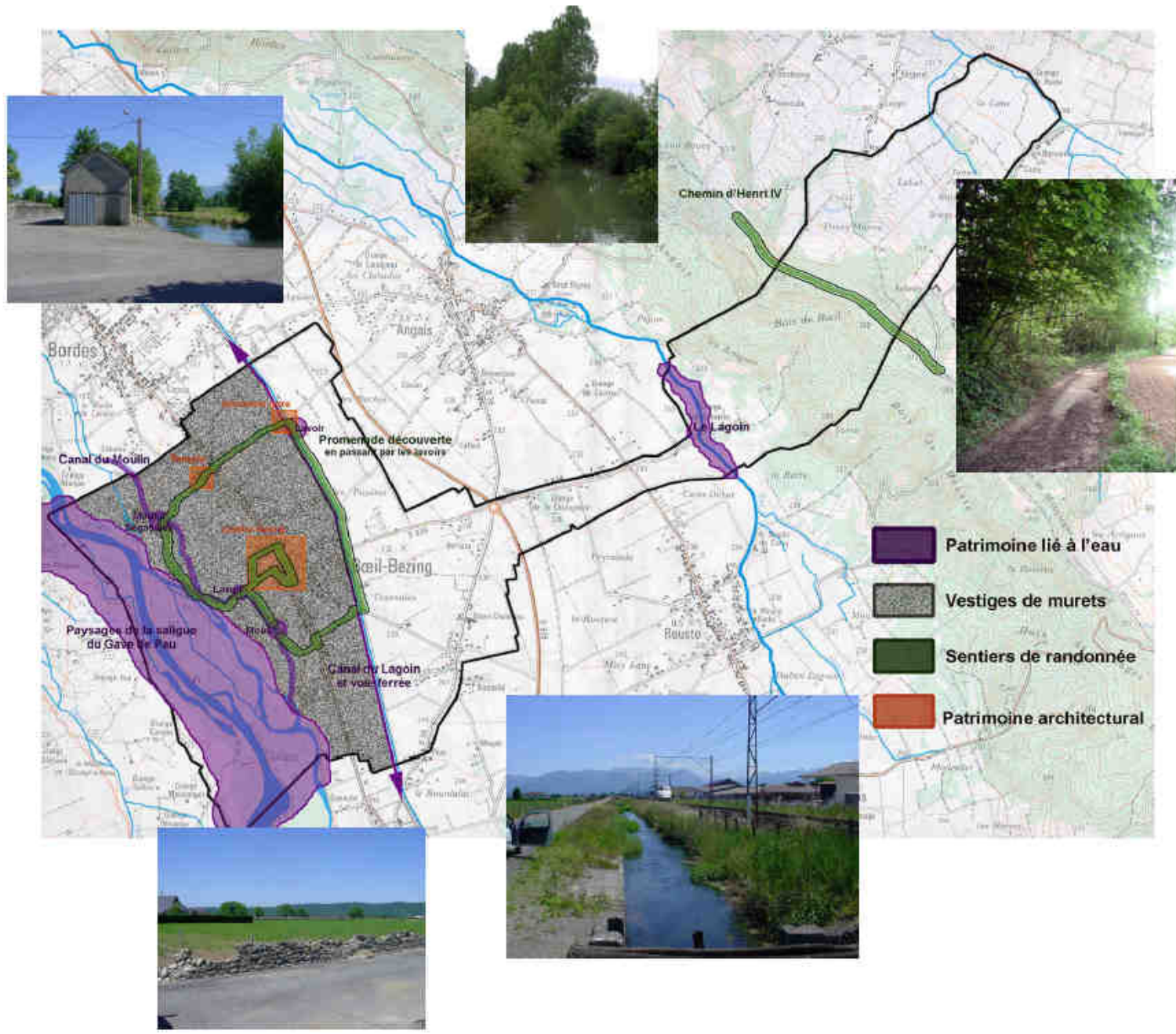
Le diagnostic et l'analyse de l'état initial ont mis en évidence les qualités paysagères et l'intérêt patrimonial du site.

Avec le PLU, la commune se dote de règles d'urbanisme permettant une évolution du bâti en accord avec l'habitat existant (qualité architecturale et paysagère).

Des préconisations architecturales sont mises en place pour permettre une organisation et une structuration de l'espace urbain à l'image des autres quartiers existants.

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, le PLU permettra la construction de bâtiments et de maisons individuelles tournés vers le développement durable : installation de panneaux solaires, toitures végétalisées.. en tenant compte de la spécificité du quartier ancien de Boeil Bezing, plus marqué par une architecture traditionnelle.

La valeur des paysages de la commune implique une attention particulière. De ce fait, les constructions récentes devront s'intégrer dans le paysage de l'habitat traditionnel rural.



- Patrimoine lié à l'eau
- Vestiges de murets
- Sentiers de randonnée
- Patrimoine architectural

IV – S’inscrire dans une démarche de développement intercommunal

Les déplacements urbains :

La sécurisation des déplacements urbains le long de la Plaine de Nay est nécessaire, notamment au niveau des entrées et traversées des villages.

Le développement économique :

Le développement économique de la Plaine de Nay a une incidence sur le développement de l’habitat. Le devenir des entreprises influe inévitablement sur le développement urbain et social des communes environnantes.

La commune de Boeil Bezing a la volonté de travailler en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. Celle-ci, a la compétence du développement des activités économiques sur son territoire. La municipalité identifiera des réserves foncières en faveur de l’implantation de nouvelles entreprises.

Les équipements publics collectifs :

L’augmentation de la population suppose une prise en charge des équipements publics à l’échelle intercommunale. La multiplication des structures nécessaires sur les communes peut être gérée à l’échelle intercommunale (Piscine, Crèche, Tourisme).

La protection environnementale :

La réflexion sur la protection environnementale des paysages de la Plaine de Nay (saligue, gave, plaine, coteaux, espace rural) doit être faite en harmonie avec les communes voisines.

